

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en session extraordinaire en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité du 17 février 2023, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, il peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

Date de la convocation : 17 Février 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 15 Absents excusés : 7 Absents : 12 Votants : 15
--	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

Également présent : M. SERRE DE LOURTIOUX Jérôme-Antoine, Trésorier

ABSENTS EXCUSES :

M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis

ABSENTS :

M. AIGUILLON Mickaël ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. FUZEAU Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. NERBUSSON Joël ; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. SOULARD Claude

ADMINISTRATION GENERALE
ID 79 INGENIERIE DEPARTEMENTALE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Président rappelle que l'Agence technique départementale ID79 a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, établissements publics intercommunaux du département, adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique, financier. Elle a vocation à entreprendre, pour le compte de ses membres, toutes études, recherches, demandes et réalisation permettant d'atteindre l'objectif défini.

Lors de son assemblée générale du 30 novembre 2022, ID79 a approuvé la modification de ses statuts afin de prendre en compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et la possibilité de réunir ses instances en visio-conférence.

Considérant que la décision de modification des statuts d'ID79 est subordonnée à l'accord des membres, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les nouveaux statuts tels qu'il sont présentés en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE les nouveaux statuts d'ID79 tels qu'ils sont présentés en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

